Un emboché nouveau riche devant le Jury du Nord

C'est De Bruyne, de Somain, qui fabriqua de la fibre de bois pour les Armées Allemandes

On sait la haine que se sont attirés de la part de nos populations, les embochés qui, pendant l'occupation ont édifié des fortunes scandaleuses en servant l'ennemi.

Ces drôles sont nombreux dans nos régions. Ils sont connus. Faute de preuves matérielles, de témoignages précis, la justice le plus souvent ne peut rien contre eux, et l'emboché nouveau riche continue à tenir le haut du pavé.

Tout au plus a-t-on vu depuis l'armistice quelques malandrins de mince importance, quelques petits traîtres rendre leurs comptes.

Les « gros », les plus coupables, plus malins, échappent à toutes les poursuites.

Cependant hier, le jury du Nord a eu à juger un emboché de marque : le sieur De Bruyne, de Somain, fabricant de fibre de bois pour les armées allemandes pendant l'occupation, et qui, à ce métier, a su gagner plus de 600.000 francs !

Une foule nombreuse avait envahi le Palais de Justice pour voir le vautour pris au piège.

De Bruyne fut amené vers onze heures et demie au Palais, dans une voiture spéciale. Très gros, il ne pouvait en effet entrer dans le « sapin pénitentiaire » qui, d'ordinaire, fait le service entre Douai et Cuincy. Il avait fallu lui trouver un autre équipage. Notre homme, qui a une jambe artificielle, n'aurait pu faire la route à pied.

L'audience s'ouvrit à midi. Après l'interrogatoire d'identité, le président fait donner lecture de l'acte d'accusation.

L'acte d'accusation

En 1913, Léon De Bruyne, sujet belge, venait installer à Somain une fabrique de fibres de bois. Disposant d'un très petit capital, il achetait quelques machines à crédit et son installation était à peine terminée lorsque la guerre éclata. Il s'était adjoint comme contremaître intéressé dans les bénéfices, un nommé Théodore Billemont, qui s'était retiré chez ses parents en Belgique, en août 1914. Jusqu'au milieu de l'année 1915, la fabrique resta fermée. A cette date, sur la réquisition de l'ennemi De Bruyne remit l'usine en marche et indiqua le lieu de refuge de son contremaître, que les Allemands contraignirent à venir reprendre le travail à Somain.

Des ouvriers furent embauchés et la fabrication fut poussée en activité. Les fibres de bois étaient destinées à assurer le couchage des soldats de l'armée ennemie et à faire la litière des chevaux. Cette fabrication s'arrêta quand la défaite obligea les armées ennemies à reculer en Belgique en 1918.

En travaillant ainsi pour l'ennemi, De Bruyne réalisa d'importants bénéfices évalués à environ 600.000 francs. Il livra à l'ennemi près de 13 millions de kilogs de fibres de bois.

De Bruyne prétend s'être trouvé dans l'impossibilité de se soustraire à ce travail. Son usine aurait été réquisitionnée et occupée par l'ennemi, il a été contraint, prétend-il, de se soumettre à cette réquisition.

Les renseignements recueillis au cours de l'information démentent les allégations de l'accusé. De Bruyne s'est comporté pendant toute l'occupation allemande, dans son usine, comme un véritable maître travaillant pour son compte. Il a agrandi son établissement en achetant des machines nouvelles à l'ennemi et passé avec lui des marchés qui n'ont rien de commun avec les réquisitions.

En présence de son contremaître Billemont, il a discuté avec les Allemands les conditions de son travail. Il a été convenu que ceux-ci lui livreraient les matières premières à des prix débattus et que les produits fabriqués lui seraient achetés 110 francs la tonne, payés à 30 % en bons de ville par la Mairie de Somain et le reste en bon de réquisition. De Bruyne réglait lui-même ses ouvriers après avoir fixé seul leur salaire, les embauchait ou les renvoyait à son gré trouvant auprès de l'autorité ennemie l'appui nécessaire pour en obtenir le meilleur rendement, n'hésitant pas leur faire infliger de sévères punitions lorsqu'il le jugeait utile à la bonne marche des affaires. En vue d'augmenter ses bénéfices de guerre, de Bruyne qui était très âpre au gain donnait aux ouvriers de maigres salaires allant de 1 fr. 50 à 3 fr. par jour, leur infligeant de fortes amendes mais leur octroyant aussi des primes à la surproduction. Les soldats allemands délégués dans l'usine n'y remplissaient qu'un rôle secondaire. Ils étaient les auxiliaires de de Bruyne qui seul commandait. Celui-ci jouissait d'ailleurs des faveurs de l'ennemi avec lequel il entretenait des relations cordiales. Dans une lettre qu'il écrivait le 13 octobre 1915 au commandant des troupes allemandes à Somain de Bruyne, réclamant le retour d'ouvriers dont la présence à l'usine lui paraissait nécessaire n'hésitait pas à faire valoir que ces travailleurs lui étaient utiles pour coopérer à une bonne et forte production de fibres de bois pour l'armée allemande.

Il n'est donc pas douteux que l'accusé a travaillé volontairement pour l'ennemi. De Bruyne est mal noté. Il a été condamné à deux reprises en Belgique en 1912 à 1 mois et à 15 jours de prison pour escroqueries.

Les débats

De Bruyne est un gros homme aux cheveux grisonnants, haut en couleurs. Il a été victime autrefois d'un accident et a une jambe artificielle. Pour cette raison, on l'autorise à rester assis pendant son interrogatoire.

Le président aborde immédiatement l'importante question de la situation réelle de l'accusé avant la guerre.

DE BRUYNE explique ce qu'ont été ses commencements, à Brebières.

Des amis lui ont avancé des fonds. Il avait acheté une huilerie qu'il a revendue. Puis à Somain, il a établi une fabrique de fibre de bois. L'usine fut fermée au début de la guerre.

« Un jour, dit-il, j'ai vu arriver chez moi un officier allemand, qui a visité l'usine. Il m'a dit : « Monsieur, je réquisitionne votre établissement ; vous ne pouvez rien en sortir, je vous rends responsable. »

Puis l'officier a fait loger 25 soldats dans l'usine et la maison d'habitation. Ces soldats devaient d'abord travailler dans la fabrique comme ouvriers, mais deux jours après, l'officier revint et ordonna à De Bruyne de s'occuper lui-même de trouver des ouvriers et de remettre l'usine en marche.

« C'est contraint et forcé que j'ai remis l'usine en marche... », dit l'accusé. D'ailleurs toutes les mines travaillaient dans les mêmes conditions. »

LE PRESIDENT. — Le cas des mines est différent. Les ouvriers ont travaillé là sous la direction d'ingénieurs allemands. Les directeurs n'ont fait aucun bénéfice.

En ce qui vous concerne, il s'est agi surtout d'une convention passée avec l'autorité allemande.

Les Allemands vous fournissaient les matières premières et vous leur vendiez la fibre fabriquée à un prix convenu.

« Les allemands me forçaient à travailler »

L'ACCUSE. — Il n'y a jamais eu de convention. Les Allemands me forçaient de travailler. J'étais contraint...

LE PRESIDENT. — Vous touchiez 30 % en bons communaux à la Mairie de Somain, et 70 % en bons de réquisition, ce qui représentait environ 6.000 francs par semaine — prix de vos fournitures.

Il s'agissait bien d'un arrangement résultant d'une convention passée avec l'autorité allemande.

L'ACCUSE. — Mais pas du tout. Je vous répète que je ne travaillais que contraint et forcé. Les conditions du travail m'avaient été imposées ; je n'avais pas eu à les discuter.

A quoi servait la fibre de bois ?

LE PRESIDENT. — Vous savez bien, vous ne pouvez pas ignorer à quoi servait la fibre de bois livrée par vous aux Allemands. Vous saviez qu'elle était utilisée par leurs troupes dans les tranchées et comme litière pour leurs chevaux.

L'ACCUSE. — Non, je ne le savais pas. Au début la fibre de bois servait surtout pour les [illegible] trains de blessés et des prisonniers de guerre en Allemagne.

LE PRESIDENT. — Allons donc, vous saviez très bien ce que vous faisiez et que vous « aidiez les Allemands dans leurs attaques contre la France ». C'est bien là l'intelligence avec l'ennemi.

Pour augmenter la production

LE PRESIDENT. — Et puis, à supposer que vous n'aviez travaillé que contraint et forcé, vous auriez pu essayer de faire produire le moins possible à votre usine. Vous avez précisément fait tout le contraire, cherchant à augmenter sans cesse la production.

Au surplus, vous étiez inapte à faire un directeur technique. Vous auriez pu vous récuser. Vous vous êtes empressé de donner aux ennemis, l'adresse de votre contremaître Bellemont, qui vous était indispensable pour faire fonctionner votre usine.

L'ACCUSE. — Non, je ne l'ai pas « donné ».

LE PRESIDENT. — Bellemont l'affirme cependant. Vous avez travaillé et produit le plus possible. Les Allemands d'ailleurs vous avaient envoyé leur soldat Karl, qui avait monté autrefois chez vous des machines. C'était là un aide précieux qu'on vous donnait.

Vous avez, — cela est prouvé, — tout fait pour développer votre affaire. Vous avez acheté trois machines en Bavière.

L'ACCUSE. — C'est malgré moi ! J'ai protesté ! d'autant plus que les Allemands voulaient obliger la commune à payer ces machines. J'ai tenu à payer moi-même.

LE PRESIDENT. — En 1914, vous n'aviez qu'une équipe et on ne travaillait chez vous que pendant la journée. Or, au bout de quelque temps, vous avez eu deux équipes et vous les avez fait travailler de jour et de nuit, à **raison de 12 heures par jour.**

Karl, l'Allemand, vous a dit lui-même que vous demandiez trop de travail à vos ouvriers et qu'il faudrait trois équipes. Vous lui avez répondu que cela grèverait trop votre budget.

L'ACCUSE. — C'est faux. J'étais trop humain, trop bon pour mes ouvriers pour parler ainsi. (sic.)

LE PRESIDENT. — Ne parlons pas de votre bonté ni de votre humanité... Parlons de vos bénéfices.

Vous avez surtout voulu gagner de l'argent et vous en avez gagné. A dire d'expert, votre gain s'élève à 613.641 francs. C'est coquet.

L'ACCUSE. — Oh ! j'ai gagné moins que cela. On exagère beaucoup. Je suis actif, intelligent, je sais faire marcher une affaire... Il faut bien que je gagne de l'argent... Mais on n'en prête plus que je n'en ai.

Un beau dossier de dommages de guerre

LE PRESIDENT. — C'est entendu. Vous possédez moins qu'on ne le dit. Vous n'étiez pas si riche qu'on le pensait. Alors, expliquez-nous comment vous avez justifié de l'exactitude du dossier de dommages de guerre que vous avez présenté. Vous réclamez 1.749.414 francs. C'est beaucoup. Je me suis fait communiquer votre dossier... Je dois dire tout de suite que si vous avez à ce sujet des comptes à rendre, vous les rendrez devant une autre juridiction. Ici je ne retiens les chiffres fournis par vous que pour établir ce qu'était votre situation au moment de l'armistice.

LE PRESIDENT (d'une voix forte). — Eh ! bien, alors, dites-nous comment vous avez osé toucher 345.000 francs d'avances, et vous laisser ouvrir un crédit de 570.000 francs par l'office des dommages de guerre.

L'ACCUSE est manifestement démonté par ce coup droit. Il se lance dans des explications à côté pour dire « qu'il n'était pas certain..., que les coefficients avaient été augmentés..., et qu'il avait cru bien faire en prenant ce qu'on lui donnait... » Il proteste de sa bonne foi.

LE PRESIDENT. — Vous avez reçu comme avance une somme supérieure au chiffre de vos dommages... C'est un fait. Où est votre bonne foi là-dedans ?

« Sait-on seulement si l'on touchera jamais ses dommages ? »

LE PRESIDENT. — C'est avec cet argent-là que vous avez acheté une usine à Hasnon...

L'ACCUSE. — Mais non ! Il n'est pas défendu de faire une bonne affaire. J'ai acheté l'usine d'Hasnon, mais je ne l'ai pas payée entièrement de suite ! Je devais effectuer mes paiements au fur et à mesure que j'aurais touché les dommages de guerre. Je n'aurais pas voulu faire entrer tout mon argent là-dedans.

« Sait-on jamais seulement si on les touchera ces dommages ? » (sic.)

Ce propos sceptique de l'accusé étonne manifestement l'auditoire.

LE PRESIDENT. — Je crois que vous, en tout cas, vous ne devez pas avoir d'inquiétudes à ce sujet. Vous avez déjà touché plus que vous n'avez perdu !!

L'ACCUSE. — M. le Président, ceux qui ne touchent pas, c'est qu'ils ne savent pas s'y prendre. C'est qu'il ne sont pas malins.

LE PRESIDENT. — Oui, et vous vous l'êtes. **En tout cas, on saura un jour dans quelles conditions vous avez pu vous faire délivrer l'argent que vous avez reçu. Et s'il y a eu des complaisances ou des complicités, la Justice l'établira.**

Me MATON, avocat de l'accusé. — M. le Président, cette discussion n'est-elle pas en dehors des débats.

LE PRESIDENT. — J'ai précisé que c'est devant une autre juridiction que De Bruyne s'expliquerait sur la façon dont il a établi ses dossiers de dommages de guerre.

Il était cependant utile de faire connaître à MM. les jurés que l'accusé qui, en 1914, possédait à peine une quarantaine de mille francs, réclame aujourd'hui près de deux millions. Il y a là un singulier accroissement de fortune, dont nous pouvons rechercher la cause.

« Je faisais travailler... par humanité »

LE PRESIDENT ramasse toutes les charges relevées contre De Bruyne. Il expose la façon dont les Allemands rémunéraient les services qu'il leur rendait.

« Vous étiez pour l'armée ennemie, dit-il, un précieux auxiliaire. Aussi l'on n'avait pas grand'chose à vous refuser. »

L'ACCUSE. — Oh ! si l'on peut dire. M. le Président, je vous affirme que l'une des raisons qui m'ont poussé à remettre en marche mon usine, a été ma trop grande humanité !... (sic.) Je voulais donner du travail à ces pauvres ouvriers que je voyais « traîner la misère ». Tenez, tous les jours il en venait chez moi « qui pleuraient pour que je les occupe ». Et leurs femmes avec leurs mioches qui venaient me supplier.

LE PRESIDENT. — Eh ! bien, ces ouvriers prétendent que vous les meniez durement ; que pour un oui ou un non vous les dénonciez à l'autorité allemande, que vous faisiez envoyer aux bataillons de discipline ceux qui « ne marchaient pas ».

L'ACCUSE. — Mais c'est faux... Qu'ils le prouvent.

LE PRESIDENT. — Ils le prouveront. Ainsi vous avez dit à un de vos ouvriers, Cotelle dont le fils refusait de revenir travailler chez vous : « S'il ne revient pas, je le fais envoyer aux bataillons de discipline. » Cela est net ! La déposition de Cotelle est formelle.

L'ACCUSE. — Il a menti... La déposition est fausse...

Des lettres compromettantes

LE PRESIDENT. — Et cette lettre adressée par vous à l'autorité allemande, est-elle fausse elle aussi ? Et le Président lit une lettre de De Bruyne réclamant au « Kommandant » deux ouvriers qui lui étaient utiles pour obtenir « une bonne et forte production de fibres pour l'armée allemande ».

— A cela près, dit-il, vous ne saviez pas que vous travailliez pour l'armée allemande !

L'ACCUSE. — Mais c'est là une simple platitude vis-à-vis des boches. Tout le monde sait que pour obtenir d'eux quelque chose, il fallait s'aplatir comme cela !

LE PRESIDENT. — Et cette autre lettre, est-ce aussi un aplatissement ?

Le président donne lecture d'une lettre de De Bruyne au secrétaire de la Mairie de Somain. L'accusé lui reprochait de lui avoir fait payer ses fiches avec des coupures communales en très mauvais état, et menaçait de se plaindre « à qui de droit ».

LE PRESIDENT. — Il s'agit bien d'une menace de dénonciation. « Qui de droit » signifie bien ici l'autorité allemande.

L'ACCUSE. — Mais non... je voulais dire que je me serais plaint au maire de Somain !

LE PRESIDENT montre ce qu'étaient les bonnes relations de l'accusé avec l'ennemi. De Bruyne, en 1918, voyant les troupes anglaises avancer, obtint le concours des boches pour faire transporter son matériel à Ecaussine (Belgique). Il comptait continuer là paisiblement sa fabrication, car il ne croyait guère au succès des Alliés. Les événements se précipitant, De Bruyne, devant l'avance rapide des Anglais fit charger son matériel sur wagons allemands, et l'expédia en Allemagne.

L'ACCUSE. — Ce sont les boches qui ont fait cela. Moi je n'avais rien à « voir là-dedans ».

LE PRESIDENT. — C'est vous qui avez fait filer votre matériel en Allemagne. Les témoins vous le diront.

De Bruyne, visiblement fatigué et démonté, esquisse un geste vague et ne parle plus.

Avant de procéder à l'audition des témoins, le président ordonne une suspension d'audience de un quart d'heure.

Le passeport allemand

Au moment où se termine l'interrogatoire de l'accusé, les jurés font demander, par l'intermédiaire du président, comment De Bruyne, quinze jours avant l'armistice, a pu se rendre à Ecaussine (Belgique).

DE BRUYNE doit convenir que l'autorité allemande lui avait délivré un passeport « pour lui permettre d'accompagner son matériel ».

Les témoins

On procède ensuite à l'audition des témoins.

41 témoins, tant à charge qu'à décharge sont entendus. Les dépositions des témoins à charge sont singulièrement précises et confirment les faits exposés dans l'acte d'accusation.

Les autres manquent de conviction.

Une suspension d'audience est ordonnée par le Président.

Réquisitoire et plaidoirie

A 8 heures du soir, M. Desmoulins, avocat général, prononce un réquisitoire sévère.

Me Maton présente ensuite avec le talent qu'on lui connaît, la défense de l'accusé. Lourde tâche s'il en fût, et qui rebuterait un avocat moins combatif.

Dix ans de détention

DEBRUYNE est condamné à DIX ANS DE DETENTION.

Aux Conseils de guerre

L'EX-MAIRE D'HAUTMONT SUR LA SELLETTE

Le lieutenant Zwilling a interrogé longuement, hier, l'ex-maire d'Hautmont, Fidèle Haussy, inculpé d'intelligences avec l'ennemi.

L'interrogatoire a porté principalement sur la procédure arbitraire employée par l'ex-premier magistrat de la ville dans le prélèvement des impôts pendant l'occupation.

C'est au petit bonheur, on le sait, que l'ex-maire désignait les personnes qui devaient payer.

Pour les intimider, il leur adressait des avertissements de ce genre : « Si vous ne payez pas dans le délai prescrit, je vous signalerai à l'autorité allemande. »

Haussy nie énergiquement les faits qui lui sont reprochés. Il ne s'est conformé, dit-il, qu'aux ordonnances allemandes, dans le seul but d'échapper aux sanctions.

Arrêté le 6 novembre 1919, Haussy qui est âgé de 64 ans, fut mis peu après en liberté provisoire.

Il exerçait les fonctions de maire depuis 1912.

Des dissentiments existaient depuis longtemps aux seins du conseil municipal, qui était divisé en deux partis, celui de l'adjoint, M. Longueville et celui du maire.

On reproche également à Haussy, d'avoir dénoncé son adjoint comme faisant passer en France, non occupée, des jeunes gens des régions envahies.

L'instruction de l'affaire continue.

L'AFFAIRE MASCLET ET CONSORTS VA ETRE JUGEE

L'affaire Masclet, Renaud et Camille Lefebvre, les dénonciateurs de Douai, dont nous avons entretenu nos lecteurs à plusieurs reprises, dans tous ses détails, passera jeudi prochain devant le conseil de guerre de Lille.

Les inculpés seront défendus : Masclet, par Me Moithy ; Renaud, par Me Brackers-d'Hugo et Lefebvre, par Me Hanrotte.

Le scandale de la gare de Dunkerque

ON DECOUVRE 5 COMPLICES DE LENGRAND LE CHEF DE GARE, VOLEUR DE CHARBON

L'enquête qui se fait sur l'affaire Lengrand, vient d'établir la culpabilité de cinq personnes, qui seraient les complices de Lengrand.

C'est tout d'abord un frère qui habite Cambrai, l'associé de ce dernier, un nommé Sulpice B..., le sous-chef de gare L..., un employé D..., et un ancien sous-chef de gare, nommé W...

L'enquête de la C. G. T. dans la Région de Douai

Après avoir visité Arras, Berry-au-Bac, Laon, Chauny, La Fère, Tergnier, Saint-Quentin, Le Cateau, Cambrai, les délégués de la C. G. T. ont parcouru hier la région de Douai, en compagnie des citoyens Gonieaux et Escoffier, députés.

Nous avons pu nous entretenir quelques minutes avec la délégation composée, on le sait, des citoyens Dubreuil, secrétaire du Conseil Economique ; Chauvin, secrétaire de la Fédération du Bâtiment ; Roger Francq, ingénieur et Agache, architecte urbaniste.

— « Quelle a été votre première impression, en pénétrant dans nos régions ? », demandons-nous.

— Une impression d'ordre, nous répond Roger Francq. Nous avons vu des chantiers bien installés où le travail est tout au moins préparé. Nous augurons bien du relèvement du Nord. On sent qu'il y a ici un esprit de méthode et que les sinistrés font un gros effort.

Les coopératives de reconstruction, sans être au point, nous ont paru relativement organisées dans la région de Douai. A Douai même, les efforts semblent moins coordonnés.

Nous avons vu aussi de ces logements semi-provisoires installés dans des conditions véritablement honteuses et au mépris des règles les plus élémentaires de l'hygiène.

Il ne faut pas s'étonner que des épidémies se soient déjà déclarées dans les centres où la population doit se contenter de ce genre d'habitation.

« Il faut absolument que l'on remédie d'urgence à cet état de choses ».

La délégation a beaucoup à faire et beaucoup à voir. Aujourd'hui, nous ne pouvons pousser plus loin notre interview.

Au moment où nous prenons congé, Roger Francq résumant l'opinion de ses compagnons, ajoute :

« Dites bien à vos lecteurs que leur relèvement est une question de solidarité. Elle doit d'abord exister entre eux pour faciliter et intensifier l'organisation coopérative. Elle doit ensuite exister entre eux et le reste du pays qui se doit de leur venir en aide au plus tôt. C'est à cette oeuvre de solidarité que la C. G. T. entend apporter son appui le plus complet ».

Tête baissée, deux hommes marchaient à la mort

LE VACARME DE LA TEMPETE LES EMPECHA D'ENTENDRE LE TRAIN QUI ARRIVAIT ET QUI LES HAPPA. — ILS SONT GRIEVEMENT BLESSES.

Un certain nombre d'ouvriers sont actuellement occupés à la canalisation électrique qu'on installe le long de la voie de chemin de fer de la Compagnie des mines d'Anzin.

Hier, vers une heure de l'après-midi, moment où la tempête faisait rage, le chef d'équipe, Quéant Jules, de Denain, rue de Valenciennes et l'ouvrier Bossuyt Alfred, de Raismes, marchaient entre les rails se dirigeant vers Anzin.

Devant faire face au vent, les deux hommes marchaient tête baissée et le bruit de l'ouragan les empêcha d'entendre qu'un train de marchandises venait en sens opposé. Le malheur ne put être évité, l'un après l'autre les deux hommes furent happés par la locomotive. Quéant eut les deux jambes coupées ; son compagnon en eût une.

Quand les secours arrivèrent, les deux hommes furent relevés et ramenés en gare de Denain-Mines.

Le docteur Jacquemaire ordonna le transport des blessés à la clinique de la rue de Villars, de laquelle, après avoir leur avoir donné les premiers soins, ils furent conduits à l'hôpital de Valenciennes.

M. Lachaze, sous-préfet et M. Monon, commissaire spécial, rendirent visite aux blessés, puis se transportèrent sur les lieux de l'accident.

M. Marteau, commissaire de police à Denain, a procédé à une première enquête.

Un assassin s'est fait justice

ON A RETIRE DU CANAL LE CORPS DE MANCHE, QUI COUPA LA GORGE A UNE VEUVE DE GUERRE DE WATTRELOS.

On se rappelle le crime commis le 24 décembre dernier, rue du Crétinier, à Wattrelos, et qui causa une vive émotion dans cette laborieuse cité.

Une veuve de guerre, Jeanne Dillies, veuve Delescluse, âgée de 38 ans, ouvrière bonnetière, eut la gorge tranchée par un coup de rasoir que lui porta Alexandre Manche, jeune belge de 21 ans, dont elle avait fait connaissance dans un bal à Roubaix.

Alexandre Manche, qui exerçait la profession de menuisier et était originaire de Bruxelles, demeurait en garni à Roubaix, rue de l'Ommelet.

Le crime commis, il ne reparut pas à son domicile, et malgré les actives recherches de la police, il fut impossible de découvrir sa retraite.

Cependant hier matin, vers 8 heures, le corps d'un homme paraissant avoir séjourné longtemps dans l'eau, était retiré du canal de Roubaix, au quai de Toulon.

M. le commissaire de police du 5e arrondissement, chargé des constatations d'usage, ne tarda pas à établir l'identité du noyé. Il s'agissait de Alexandre Manche, le meurtrier de Jeanne Dillies.

Son crime commis, Manche s'est fait justice.

Son corps a été transporté à la morgue de Roubaix en attendant l'inhumation.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

La délégation de Bradford à Roubaix-Tourcoing

UN MEMBRE DU PARLEMENT ANGLAIS A PRONONCE UN IMPORTANT DISCOURS

Un banquet offert par la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, réunissait hier soir, au Cercle de l'Industrie, à Roubaix, les représentants de la Chambre de Commerce de Bradford et les délégués des Chambres de Commerce de Roubaix-Tourcoing.

La réunion était rendue particulièrement intéressante par la présence d'un membre du Parlement anglais, M. Norman Rae.

M. Joseph Wibaux réunit dans un toast, M. Millerand et George V, salua M. Murray, consul d'Angleterre à Lille, représentant le gouvernement anglais, et remercia les commerçants et industriels anglais de leur aide apportée dans le travail accompli ces jours derniers et de la cordialité qui a régné dans cette collaboration.

M. Angus Faulkner, vice-consul à Roubaix, traduisit le discours que prononça ensuite M. Harry Sutcliff Smith, président de la Chambre de Commerce de Bradford, où entre autres celui-ci exprima le souhait d'un rapprochement économique des deux pays.

M. Norman Rae, membre du Parlement, s'exprima en français. Il exposa les souffrances incroyables subies par les habitants de nos régions pendant l'occupation et promit de dire aux Etats-Unis et à l'Angleterre, ce que les ennemis leur ont fait subir.

Il déclara notamment, au nom de la délégation anglaise, que les gouvernements des Etats-Unis et de l'Angleterre devaient annuler les dettes que nous avons contractées envers eux parce que ces dettes ont été contractées, non-seulement pour sauver le sort de la France, mais surtout pour sauver celui de l'humanité tout entière.

Il ressort des différentes conversations, au cours desquelles la plus parfaite cordialité fut constatée, que les Anglais désirent beaucoup l'acceptation par la France, d'un forfait au sujet des dettes de l'Allemagne, forfait qui serait gagé par des garanties prises par nous dans ce pays.

* * *

Aujourd'hui, a eu lieu la deuxième journée de la visite des délégués anglais de la Chambre de Commerce de Bradford, à l'effet de s'entendre sur les problèmes économiques et sociaux qui sont communs à nos deux Pays.

MATINEE. — La matinée fut réservée aux visites d'usines. Trois groupes se formèrent. Le premier sous la direction de M. Faulkner, se rendit à Croix et visita les installations de M. Isaac Holden et Fils Co Ltd, peigneurs. Le second groupe, sous la direction de M. Edmond Masurel, président de l'Union française de Roubaix-Tourcoing, visita les établissements François Masurel Frères à Tourcoing et enfin le troisième groupe se rendit chez César et Joseph Pollet, rue de Beaumont, où ils parcoururent les magnifiques établissements de filature et de tissage.

A 10 heures et demie, tous les délégués anglais et français se trouvaient réunis au Consortium de l'Industrie textile où M. Ley leur donna toutes explications sur le fonctionnement de cette organisation, ainsi que sur le jeu du sursalaire familial.

Les délégués anglais très intéressés par cette dernière question, apportèrent à leur tour les renseignements sur ce que les industriels de Bradford avaient depuis cinq ans et il en résulta un échange de vues des plus intéressants.

APRES-MIDI. — L'après-midi fut consacré aux réunions intercorporatives. D'une part, peigneurs, filateurs et fabricants ; d'autre part, négociants en laine et négociants en tissus, exposèrent leurs points de vue et animés d'un esprit d'évidente bonne volonté et surtout de très grande confraternité, arrivèrent à des motions qui seront présentées demain à la réunion générale qui aura lieu à la Chambre de Commerce de Tourcoing pour la ratification.

Fait à remarquer : Les discussions se sont poursuivies d'une façon tout à fait amicale et avec un évident désir, de part et d'autre, d'arriver à des solutions tangibles. Il n'est fait aucun doute que la visite des Industriels de la grande cité textile de l'Angleterre, ne soit pleine de résultats pour l'avenir, pour le grand bien de nos deux centres.

LE CHARBON A DOMICILE

Aujourd'hui mercredi, 13e et 14e secteurs.

UN CHAUDRONNIER ELECTROCUTE EN FROLANT UN CABLE

M. Charles Desrumaux, 36 ans, ouvrier chaudronnier, était occupé à réparer une chaudière aux Etablissements Lepoutre, rue de Tourcoing. Par mégarde, il frôla un câble électrique à haute tension. Projeté sur le sol, le malheureux fut relevé avec une fracture de la colonne vertébrale. Il a été transporté à la « Fraternité » dans un état très grave.

UNE VOISINE AUDACIEUSE

Avant-hier après-midi, la nommée Valentine Labitte, femme Levasseur, 33 ans, ménagère, domiciliée rue d'Epinal, 19, se trouvant chez son voisin, M. Charles Trélemans, 40 ans, cabaretier, même rue, a réussi à s'emparer sans être vue, d'un portefeuille appartenant au tenancier et renfermant une somme de 8.000 francs. S'étant aperçu du vol quelques instants après le départ de sa voisine, M. Trélemans se rendit chez elle et l'invita à lui restituer le portefeuille, promettant de ne pas porter plainte si elle s'exécutait.

Hier matin, le cabaretier retrouva dans sa cave le précieux objet, qui avait été jeté par le soupirail, mais il y manquait 2.000 francs. L'enquête se poursuit.

EN TOMBANT D'UN CAMION

M. Jules Verhelst, 57 ans, domestique, demeurant rue du Capreau, à Wasquehal, est tombé d'un camion qu'il déchargeait au boulevard Gambetta, et s'est fracturé la rotule gauche. Il a été transporté à l'hôpital.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE
Secours aux chômeurs

La Maison A. Lepoutre et Cie a offert pour les chômeurs la somme de 2.853 fr. 95 et la « Textile de Roubaix » la somme de 175 fr. 30.

L'Administration du Bureau de Bienfaisance a remercié M. le Président du Consortium pour les démarches qu'il avait faite auprès de ces deux firmes.

AMICALE DES ARTS
TIR

Toujours beaucoup de monde à chaque poule mensuelle. Les résultats de dimanche dernier s'établissent comme suit :

Première catégorie. — 1er, H. Malfait ; 2e, M. Duquesne ; 3e, A. Coetsier ; 4e, L. Savories ; 5e, H. Tampère ; 6e, J. Duquesne ; 7e, L. Vanmenen ; 8e, L. Garette ; 9e, L. Cousart ; 10e, M. Verhamme ; 11e, Ch. Farvacque ; 12e, R. Vanderplancke, etc.

Deuxième catégorie. — 1er Dejaegher fils ; 2e, Tirloit ; 3e Huygen ; 4e, Menard ; 5e Proy ; 6e, Delvigne ; 7e, Dumont ; 8e, Oosterlynck.

A COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de beurre, 18 fr. 50 le kilo ; confitures, 1.40 et 2.50 le pot ; Chester, 7.80 le kilo ; chocolat, 1.80 les 250 gr. Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée.

Cuirs : semelles pour femmes et enfants, 2.50 et 2 fr. la paire ; talons pour hommes, 1 fr. la paire, pour femmes et enfants 0.75 la paire ; demi-semelles, 0.75 la paire.

Vin rouge, 1.70 le litre. Vente libre, le mercredi 19, de 8 à 11 heures, 13e jaunes et vertes ; de 2e à 4 heures, 12e jaunes et vertes.

Pommes de terre de Merville, vente libre, 1 fr. les 3 kilogs. Entrée au milieu des Halles.

Vente libre de chaussures, rue de l'Hospice.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Henri Badar, rue Bernard, 76. — Lucienne Dyttebroeck, rue des Anges, 181. — Pierre Bourdet, rue Bernard. — Paul Loukienenke, boulevard de Strasbourg, 74. — Simonne Vankeirsbilck, rue d'Arcole, 97. — André Delplanque, rue d'Alger, 264. — Jeanne Vaneenoo, rue Parmentier, n. 45.

Décès. — Philomène Masse, 59 ans rue des Alouettes. — Albert Vanhaesbroucke, 78 ans, rue Saint-Jean, 52. — Alexandre Hanche, 1 an rue de l'Ommelet, 115. — Mort-né, 1.

TOURCOING

LES FUNERAILLES DE DEUX HEROS D'HEBUTERNE

L'inhumation des corps des lieutenant Emile Lyoen, mort pour la France le 10 juin 1915, à Hébuterne, et sous-lieutenant René Lyoen mort pour la France le 12 novembre 1914, à Puisieux (Marne), aura lieu au cimetière de Tourcoing (Pont de Neuville) le jeudi 26 janvier à 15 heures.

Le Comité du Souvenir du 243e fait appel à tous les anciens du régiment qui ont gardé un souvenir ineffaçable de leurs deux braves camarades tombés en pleine jeunesse, aimés de tous ceux qui les approchèrent.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES. — Les assurés des retraites ouvrières nés en décembre sont invités à se présenter à la Mairie (bureau des Retraites), pour y déposer leur carte annuelle dont la durée de validité expirait fin novembre. En échange il leur sera remis la nouvelle carte annuelle en cours.

Les assurés nés au cours des mois précédents qui n'auraient pas encore effectué l'échange de leur carte sont invités à la faire au plus tôt.

ETAT CIVIL. — **Publications.** — Charles Germonprez, tapissier, et Marguerite Martens, peigneuse. — Carlos Lecroart, employé de banque et Anne Duquesne, sans profession.

Décès. — Hermance Varrasse, — vve Decourcelle, 66 ans, sans profession, rue de l'Industrie, 6. — Mathilde Hubaut, 17 ans, empaqueteuse, rue du Beck, 33.

COMINES

NOTARIAT. — L'Office notarial dont M. Petitfils est titulaire, a été supprimé.

LILLE

LAMENTATIONS

— Eh oui, mon bon monsieur, c'est comme j'ai l'honneur de vous le dire ! J'ai eu « mon temps », moi aussi, et il y a quelques semaines j'étais encore considéré comme un petit roi.

— ? ?

— Vous pouvez me croire ! Ah ! c'est, j'en ai bien peur, une époque qu'on ne reverra plus, époque d'après guerre, où un kilo bien tassé, ne pesait que 900 grammes, époque inoubliable où le B. N. C. faisait jouer l'aquapéré... la raquapé...

— La péréquation ?

— C'est bien comme vous le dites !... et durant laquelle le charbon se vendait cinq ou six fois plus cher qu'il ne valait. Temps heureux, hélas disparus !... Temps béni, où les nouveaux riches nous serraient la main, tout comme à un ministre, sans compter les petites dames qui nous aguichaient gentiment, pour qu'on veuille bien s'occuper d'elles, ce qui ne manquait jamais, lorsque toutefois elles n'habitaient pas un étage trop élevé.

— Ah ! mon gaillard...

— Non, non, mon bon monsieur, n'allez pas croire... Je suis marchand de charbon et rien de plus !... Et au jour d'aujourd'hui, c'est à peine si on nous regarde. J'ai beau interpréter sur mon oliphant les plus suaves symphonies, on me dévisage en rigolant et on me laisse choir...

— C'est que, voyez-vous, on n'a plus grand besoin de mes services... Je vends maintenant trop bon marché et j'ai plus de marchandises qu'il n'en faut pour servir tout le monde et sans ticket, par dessus le marché ! C'est tout juste si on ne me jette pas la pierre !... Si jamais nous devions recevoir à travers la figure toutes celles que l'on trouva dans nos sacs, qu'est-ce que nous prendrions pour notre rhume !...

Et avec des trémolos dans la voix, tout comme le traître du théâtre municipal, le marchand de combustible s'éloigna en levant les bras au ciel.

PEDIBUS.

La Reconstruction Industrielle

Les établissements suivants ont été remis en activité :

La Blanchisserie Sander, à Haubourdin ; l'atelier de menuiserie Lefer-Bouquet, à Merville ; l'atelier Labalette, à Bailleul ; l'atelier de charron Lenglart, à Vieux-Berquin ; l'atelier de menuiserie Van Iseghem, à Bailleul ; celui de M. Dethoon Fidèle, à le Doulieu ; l'atelier de M. Delebeau, charpentier à le Doulieu et les Etablissements Jallat, de Dunkerque.

Le drame de la rue Nationale

Nous avons relaté le douloureux drame qui se déroula lundi matin, rue Nationale.

Mme D..., qui se trouve à l'infirmerie de la Maison d'Arrêt, a choisi comme défenseur, Me Bataille fils.

Il est très probable qu'après avoir subi un premier interrogatoire de M. Glorian, juge d'instruction, la meurtrière sera remise en liberté provisoire.

Quant à la victime, Mlle Desprez, son état est toujours aussi satisfaisant que possible et n'a subi aucune aggravation.

Quant à M. D..., le mari, nous apprenons que sa conscience n'est pas aussi blanche qu'on ne l'avait supposé.

Une instruction est, en effet, ouverte contre lui, par le Parquet du Conseil de Guerre de la 1re Région, pour intelligences avec l'ennemi.

Mercantilisme

UN BOULANGER SE FAIT PINCER

Le sieur Rouillon André, 39 ans, boulanger, rue Masséna, 9 bis, vendait des pains de 1 kilo ne pesant en réalité que 940 grammes.

Procès-verbal lui a été dressé pour tromperie sur la quantité vendue.

Des contraventions ont également été dressées à trois épiciers pour vente de pâtes alimentaires à un prix supérieur à la taxe.

Ceux qui nous volent

VOISINS INDELICATS

Mlle Fréville Marthe, fileuse, demeurant rue d'Austerlitz, 76, a porté plainte contre ses voisins Bégain Victor, 59 ans, chiffonnier et Borremans Marie, 51 ans, ménagère, domiciliés même rue, 78, pour vol d'un portefeuille contenant une somme de 23 fr. 90.

Procès-verbal a été dressé à la charge de ces derniers.

CLIENTS PEU SERIEUX

Deux individus inconnus se présentaient hier à l'hôtel Deorgher, 3 et 5, rue de la Vieille-Comédie. Après s'être fait servir un repas, ils se retirèrent en emportant un pardessus, un veston et un imperméable appartenant à l'hôtelier. Dans la poche du veston se trouvait un portefeuille contenant 49 francs.

M. Deborgher a porté plainte contre ces indélicats clients.

AMATEURS DE GIBELOTTE

Dans le courant de l'avant-dernière nuit, des malfaiteurs ont dérobé deux lapins dans le clapier de M. Hytteraeghe Joseph, marchand de légumes, chemin de Bargues, 100. Une enquête est ouverte.

Brûlures mortelles

Mme LEROY A SUCCOMBE DES SUITES DE SON ACCIDENT

Dans notre numéro d'hier, nous avons relaté le terrible accident dont avait été victime Mme Lecry Marie, demeurant à Lille, 1, rue Mirabeau.

C'est en voulant allumer son feu avec du pétrole que la malheureuse mit le feu à ses vêtements et fut transformée en peu d'instants en véritable torche humaine.

Transportée à l'hôpital Saint-Sauveur, Mme Lecry a succombé hier matin à ses blessures.

AU PARQUET

L'INFANTICIDE DE ROUBAIX

M. Gobert, juge d'instruction, a été désigné pour instruire l'affaire d'infanticide dont s'est rendu coupable la demoiselle Geneviève Cardon, 18 ans, de Roubaix et qui se trouve actuellement en traitement à l'Hôpital de la Fraternité.

Le Conseil de Revision

LA DATE DES OPERATIONS A LILLE

Les opérations du Conseil de Révision pour l'examen des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement de Lille, appartenant à la classe 1921, et les ajournés des classes 1918, 1919 et 1920, auront lieu aux jours et heures ci-après, à l'Hôtel des Canonniers, rue des Canonniers, 28.

CANTON NORD. — Le mercredi 26 janvier, à 9 heures et demie.

CANTON EST. — Le mercredi 26 janvier, à 15 heures.

CANTON OUEST. — Le mercredi 2 février, à 15 heures.

CANTON SUD-EST. — Le mercredi 9 février, à 15 heures.

CANTON NORD-EST. — Le mercredi 16 février, à 9 heures et demie.

CANTON SUD-OUEST. — Le mercredi 16 février, à 15 heures.

CANTON SUD. — Le samedi 19 février, à 15 heures.

CANTON CENTRE. — Le vendredi 25 février, à 15 heures.

Les intéressés sont tenus de se présenter.

Ceux qui ne s'étant pas présentés devant le Conseil de Révision, auront été déclarés BONS ABSENTS, seront mis en route les premiers et il pourrait en résulter pour eux, des inconvénients qu'ils ont intérêt à éviter.

Les Plans d'Extension

LA DECISION DU JURY SERA CONNUE LUNDI PROCHAIN

C'est lundi prochain, qu'en une dernière et définitive réunion, sera connue la décision du jury concernant les primes attribuées aux concurrents qui soumirent des projets concernant l'agrandissement et l'embellissement de Lille.

Des projets très intéressants ont été présentés nous dit-on, certains seront une révélation, d'autant plus qu'ils émanent de personnalités qui n'avaient pas encore eu l'occasion de s'affirmer. Des surprises agréables nous sont réservées.

Samedi prochain, aura lieu la dernière grande séance de travail et de discussion.

PETITES NOUVELLES

ACTE DE PROBITE. — En sortant de la réunion de la Société des Imprimeurs au « Coq Gaulois », M. J.-B. Delfosse, demeurant rue de la Halle, 13, trouva dans l'escalier un billet de 100 francs, qu'il s'empressa de remettre au secrétaire de la société qui l'avait perdu.

Déjà, au cours de l'occupation, M. Delfosse avait trouvé un portefeuille contenant 5.600 fr. qu'il avait également remis à sa propriétaire.

Toutes nos félicitations à cet honnête ouvrier.

MALADE SUR LA RUE. — Mlle Lannoy Anastasie, 44 ans, servante à la Clinique d'Esquermes a été trouvée malade sur le Boulevard Montebello.

Elle a été transportée à l'Hôpital de la Charité.

UN CYCLISTE QUI L'ECHAPPE BELLE. — Vers 6 h. 30 du soir, le jeune Coppense Maurice, 16 ans, demeurant à Mons-en-Barœul, rue de Roubaix, 225, longeait à bicyclette la rue du Faubourg-de-Roubaix, lorsque arrivé à la hauteur de la place Désiré-Bouché, il fut heurté par l'auto n. 1239, pilotée par un chauffeur qui déclara être au service de M. Delbart-Mallet.

Le cycliste se retira indemne de cet accident. Quant au vélo, il fut mis hors d'usage.

Chronique Artistique

LES GRANDS CONCERTS CLASSIQUES

C'est avec une grande joie que nous saluons la renaissance des grands concerts classiques à Lille. Prélude d'un renouveau artistique dont le besoin se fait grandement sentir, cette oeuvre d'éducation ne peut qu'être accueillie partout avec la sympathie qui lui est due.

On nous informe d'ailleurs que le programme sensationnel du Concert du 23 janvier, qui se doit donner à 15 heures, à l'Hippodrome Lillois, a été accueilli par le public avec le plus grand empressement. La location, d'ores et déjà, annonce un magnifique succès et il est prudent de retenir ses places, si l'on désire avoir quelque chance d'être bien placé.

La répétition générale de dimanche dernier, à l'Hippodrome, a présenté aux quelques privilégiés qui purent y assister, un orchestre remarquable très homogène et un ensemble de choeurs de premier ordre. Le quatuor qui chantera les Béatitudes et les récitatifs de la IXe Symphonie est formé d'artistes de tout premier plan, dont trois sur quatre chantèrent la IXe Symphonie chez Colonne il y a quinze jours. L'impression très favorable produite sur ceux qui assistèrent à la répétition générale, est pour les grands Concerts Classiques la certitude d'un avenir qui s'annonce on ne peut plus favorablement au point de vue artistique.